



Agriculture et produits du terroir en Sud-Isère

● LA DESCENTE DES ALPAGES, CE JOLI TEMPS FESTIF

Si l'été avait démarré un peu sèchement, les pluies du mois d'août ont donné du punch au tapis végétal. L'estive (période pendant laquelle les troupeaux demeurent dans les alpages), qui s'est déroulée pendant 4 mois, de la première quinzaine de juin à la mi-octobre, constitue pour les éleveurs une sorte de garantie contre la sécheresse.

Les bêtes se comptent par dizaines de milliers (dans les Hautes-Alpes, un peu moins côté isérois) mais les cheptels ne sont cependant pas mélangés, pour des raisons sanitaires.

Les ovins - brebis et chèvres - plus habiles dans les pentes escarpées montent en haute altitude et prennent leur quartier d'été en Oisans, Matheysine et Trièves, ou Valgaudemar, Dévoluy et Champ-saur (05), tandis que les vaches se réservent les massifs moins élevés. Les deux massifs du Connex et du Sénépy, qui séparent Laffrey et La Mure de la vallée du Monteynard sont réservés aux bovins. Ils accueillent à eux deux plus de 1500 génisses, de race à viande, et constituent le plus grand alpage fermé pour bovins d'Europe.

Au grand air, génisses et brebis s'offrent une véritable cure de santé. La montagne en vrai terrain d'exercice, plus que le gain de poids, permet aux bêtes de se renforcer au contact de l'oxygène et de l'altitude.

Début octobre, après avoir passé l'été au frais à brouter l'herbe des alpages, nos troupeaux redescendent pour se mettre à l'abri, car déjà les sommets blanchissent, le froid s'installe, l'herbe tendre se rarefie.



Crédit photo - O.T Dévoluy

Près de 10.000 bêtes - ovins, bovins, caprins - font la descente d'estive en Oisans. Des six vallées du territoire de l'Oisans, les troupeaux descendent en plaine. Les chèvres du Rôve sont parties dès le début du mois de septembre. Puis ce sont les vaches car, au contact du froid, elles perdent vite du poids. Chèvres et brebis sont regroupées au pied des massifs pour une halte de quelques jours. Autour du village de Besse en Oisans, dans l'attente d'un camion qui les descendra à Arles ou plus loin en Camargue, elles contribuent à l'entretien du paysage dans un joyeux concert de sonnailles.

Les brebis reviennent accompagnées de leurs petits, les tardons, nés au printemps et nourris exclusivement de l'herbe des alpages. Et ce sont alors les spectaculaires foires aux bestiaux, aussi visuelles que sonores. L'occasion de se retrouver entre éleveurs, bergers et amis pour traverser cette étape qui laisse toujours un petit goût de tristesse, quand l'été prend congé. Les bergers quittent les bêtes et le grand air pour rejoindre l'atmosphère, bien moins sauvage des basses altitudes.

Alors, on fait ripaille, on déguste le pot-au-feu de chèvre, mitonné pendant plusieurs heures. Dans les Hautes-Alpes, la chèvre s'accompagne d'une potée aux légumes tandis qu'en Isère, elle s'accommode plus simplement de patates et de choux. Mais la recette du mois sera bien **le Repas de la Chèvre** que vous pouvez déguster dans tous les restaurants des vallées du Valgaudemar et du Champ-saur (notamment au Château des Herbeys à Chauffayer), comme chez nombre de restaurateurs en Matheysine ou en Valbonnais (Cf. notre rubrique des recettes).

Pour retrouver l'ambiance particulière de ces fêtes pastorales, rendez-vous à « **La Foire au Tardon** » qui fête cette année ses 20 ans, et qui se déroulera le samedi 3 octobre à Champoléon. Le lundi suivant, le 5 octobre, ce sera « **La Fête de la Chèvre** », à La Chapelle en Valgaudemar. A elles deux, ces regroupements totaliseront plus de 1.000 bêtes. Ces fêtes pastorales sont l'occasion de trouver de bons produits locaux, comme la tomme du Champsaur par exemple. Les éleveurs se fournissent en sonnailles, bottes, couteaux et autres objets artisanaux de qualité.

Des animations ludiques sont proposées pour tous ainsi que des expositions, comme à la Maison du Parc National des Écrins.

A la descente d'estive, la laine des moutons est traditionnellement prélevée. Aujourd'hui, le cours de la laine reste faible mais la tonte se pratique encore. La filature du Valgaudemar située à St Firmin, plusieurs fois centenaire, est un lieu patrimonial et de savoir-faire à visiter absolument. On y produit différentes sortes de fils à tricoter et à feutrer : mérinos, angora, mohair, laine, lapin...

On reparlera aussi du loup, et notamment autour des deux films de Bruno Lecomte projetés à 10h et 14h autour de « La Foire du Tardon » à la Maison du Berger qui est un centre de formation pour les bergers.

Le Loup, espèce protégée pour les uns, prédateur pour les troupeaux des Alpes, s'adapte. Il n'est pas rare d'en croiser aux environs des villages de montagne. Plusieurs attaques de loups se sont produites encore cet été dans notre région. Dans les Hautes-Alpes, à la Beaume chez Patricia Benacchio, le loup s'est attaqué à un troupeau parqué à quelques mètres des habitations, faisant 14 victimes à la fin août, brebis et agnelets. Dans le Parc National des Écrins, les gardes effectuent les constats pour aider les éleveurs, qui face à ce problème, connaissent une profonde détresse.

C'est le préfet qui instruit les dossiers. Il est seul habilité à délivrer une autorisation de prélèvement - autorisation d'abattre un loup ou une meute dont chaque animal a bien été identifié. Cette autorisation s'obtient sous certaines conditions. L'autorisation de prélèvement n'intervient généralement que si le troupeau a déjà fait l'objet d'une attaque. Le gardiennage doit répondre à certaines obligations : chiens de protection, présence d'un berger ou d'un aide-berger, troupeau groupé dans un parc de contention électrifié.

Compte-tenu du nombre de plus en plus important d'attaques, liées au développement du nombre de prédateurs, un dispositif d'aides a été mis en place, sous forme de contrat pour les éleveurs concernés par ce problème. Différentes zones, dites cercles 1 et 2 ont été définies. Le premier cercle correspond aux zones où des attaques sur le cheptel domestique ont été constatées une ou plusieurs fois, au cours des deux dernières années. Les communes limitrophes ou enclavées comprenant une entité pastorale peuvent être intégrées également dans ce premier cercle. Le deuxième cercle correspond aux zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la potentialité d'attaques pendant l'année en cours. Le préfet arrête chaque année la liste des communes - ou parties de communes - correspondant à ces cercles. Les aides octroyées sont fonction de la taille du troupeau et c'est le ministère de l'écologie qui fixe le montant de ces aides (5.700 €/an pour un troupeau allant jusqu'à 150 animaux).

Il est encore tôt pour établir un bilan complet de cette saison d'estive mais nous y reviendrons dans nos prochaines éditions. En attendant, profitons (en bonne compagnie) de la fête de la chèvre !

Marguerite Masson